

SANTÉ

LIVRET

POUR DES ÉTUDES DE SANTÉ À LA HAUTEUR DES BESOINS DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

Nos candidats et candidates CNESER en formation de santé



NATAN GOULIN
Pharmacie - Nancy



MARGOT CHIEU
Chirurgie dentaire -
Amiens



LUCAS BERTON
Médecine - Lyon 1



LAURENT LY
Médecine - Sorbonne Paris-Nord



MAXIME MARCOIN
Kinésithérapie - Paris

Les fédérations de filière de santé du réseau de la FAGE



Médecine



Pharmacie



Sage-femme



Kinésithérapie



Chirurgie dentaire



Sciences infirmières



Orthophonie



Orthoptie



Audioprothèse



Podologie



Psychomotricité



Ergothérapie

A. Les réformes des études de santé

Le début des années 2020 a été accompagné d'une réforme globale de l'accès aux études de santé. Pourtant prometteuse, elle n'a pas eu les effets attendus.



Pour plus de détails concernant la réforme d'entrée dans les études de santé (REES), et le travail fait par la FAGE

La REES doit être accompagnée de mesures plus globales pour permettre à celles et ceux qui nous soigneront demain d'étudier dans des conditions décentes. En effet, dans un contexte où les moyens actuels ne permettent pas de répondre aux besoins de santé de la population, les capacités d'accueil et de formation des filières médicales et paramédicales restent très en deçà des attentes et semblent décorréées du manque de personnel soignant aussi bien en établissements de santé que sur les différents territoires. Les mesures de régulation, mises en place ou en réflexion pour certaines professions, semblent déconnectées de la réalité du terrain et des réelles problématiques : un manque de soignants et soignantes sur l'ensemble du territoire, et des étudiants et étudiantes qui quittent leurs études avant la fin. Les solutions viables à long terme ne reposent pas sur des mesures coercitives, mais sur un réel investissement permettant une augmentation des capacités d'accueil sans que cette hausse de place ne dégrade les conditions d'études, comme ce qui est bien trop souvent le cas.

En 2021, 10 % des étudiants et étudiantes en sciences infirmières ont abandonné leurs études en première année de formation ; en 2011 il y en avait trois fois moins, soit 3 % (DREES, 2023). Ces chiffres mettent en lumière une réalité : les étudiants et étudiantes en santé arrêtent leur formation dû à une santé mentale dégradée, de la maltraitance en stage, mais aussi pour des raisons financières. Chaque étudiant ou étudiante qui arrête sa formation est un ou une professionnelle de santé en moins pour demain. Il est urgent de permettre une amélioration globale des conditions d'études tant sur la qualité des formations, le bien-être en leur sein, que sur les conditions financières.

Les formations de santé, en particulier les formations paramédicales voient fleurir, à l'instar de l'enseignement supérieur, de nombreux établissements de formations privés. C'est notamment une des problématiques principales de la FNEK (Fédération Nationale des Etudiants et Etudiantes en Kinésithérapie), la FNEP (Fédération Nationale des Etudiantes et Etudiants en Podologie), mais également celui de l'UNAEE (Union Nationale des Associations Etudiantes en Ergothérapie) et l'ANEP (Association Nationale des Etudiantes et Etudiants en Psychomotricité). Ces établissements, dont les frais de scolarité s'élèvent parfois à plusieurs milliers d'euros pour le financement d'une année d'études, rejettent la charge du financement sur les étudiantes et étudiants, non sans retombées. Obligations de se salarier en parallèle de ses études, prêts étudiants, renoncement aux soins et à l'alimentation, tel est le quotidien de ces étudiants et étudiantes dont la réussite académique se retrouve menacée. Il est aujourd'hui plus que nécessaire que l'État reprenne sa place dans le financement d'une offre publique pour la formation des futurs professionnels et professionnelles de santé.

En chantier depuis plusieurs années, les différents cycles des études de santé sont soumis à des réformes régulières, dont certaines sont attendues depuis trop longtemps par les étudiantes et étudiants, d'autres sont lancées sans suivi efficace et avec un cadre incomplet. Pour certaines filières, telles que la maïeutique, après la victoire de l'ANESF (Association Nationale des Etudiantes et Etudiants Sage-Femmes) actant la mise en place de la 6ème année d'études, c'est la transformation du premier cycle qui a été actée sur le mandat 2023-2025. L'ensemble de la formation va également être réformée dans les années à venir, via l'intégration de l'approche par compétences, l'identification d'un parcours personnalisé et un meilleur cadrage du volume horaire des enseignements limitant la surcharge horaire. De plus, des enjeux pour cette réforme persistent avec la construction d'un troisième cycle court permettant un accès à la recherche effectif, et l'intégration universitaire de l'ensemble des établissements de formation.

Les textes de ces réformes étant votés en CNESER ainsi qu'en CNEMMOP (Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie) dans laquelle la FAGE siège, le CNESER est, ainsi, un levier de suivi de ces réformes.

En effet différentes formations ont pu voir la réingénierie de leur formation commencer, tant la formation de sciences infirmières, dont la réforme verra le jour à la rentrée 2026 avec la FNESI (Fédération Nationale des Étudiants et Étudiantes en Sciences Infirmières) qui y représente les étudiants et étudiantes, que la formation d'orthophonie avec la FNEO (Fédération Nationale des Etudiants et Etudiantes en Orthophonie) qui a pu travailler au sein des groupes de travail à lutter contre la surcharge de volume horaire.

Malheureusement, cette situation est loin de concerner l'ensemble des filières. A titre d'exemple, bien que la réforme du troisième cycle des études de pharmacie, portée par l'ANEPF (Association Nationale des Etudiantes et Etudiants en Pharmacie) soit envisagée et discutée avec le gouvernement depuis 2016, aucun texte n'a, à ce jour, été publié. Ces réformes poursuivent pourtant des objectifs pédagogiques clairs : améliorer la qualité de la formation et l'adapter aux évolutions des pratiques professionnelles que nous constatons aujourd'hui. Elles visent également à améliorer les conditions de vie et d'études, afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'effectuer leurs stages dans de bonnes conditions, favorisant ainsi leur insertion professionnelle et une fin de parcours cohérente avec leurs projets professionnels.

L'UNECD (Union des Etudiants et Etudiantes en Chirurgie Dentaire) est également toujours en attente de sa réingénierie, tout comme la FNEA (Fédération Nationale des Étudiants et Étudiantes en Audioprothèse), dont la formation n'a pas été revue depuis 2001.

Les dernières réformes dans les études de santé se font souvent imposer des calendriers restreints par le ministère. Ils ne permettent pas une bonne application des réformes, menaçant parfois mêmes les objectifs initiaux de ces réformes.

C'est pourquoi la FAGE demande qu'au lancement des réformes soit mis en place un calendrier prévisionnel voté par le CNESER, et que des points de suivi réguliers soient réalisés. Une réforme doit avoir pour boussole le bien-être étudiant et non un calendrier répondant uniquement à des échéances électorales.



De plus, il est nécessaire, pour favoriser une interprofessionnalité effective dans l'exercice, de former les étudiantes et étudiants en santé ensemble, notamment sur des cours partagés et des simulations. Cela doit se faire progressivement, notamment par le biais des réformes. Aussi, la FAGE demande que les réformes soient réfléchies de manière à intégrer davantage d'interprofessionnalité au sein des formations des étudiantes et étudiants en santé.

L'évolution constante des professions de santé et les besoins grandissants de soins de la population nécessitent une réponse adéquate, dès la formation des futurs professionnels et professionnelles de santé. En effet, l'intégration de l'ensemble des formations de santé au modèle universitaire reste l'un des enjeux majeurs pour répondre aux besoins de santé d'aujourd'hui et de demain. L'universitarisation des formations sanitaires et sociales progresse grâce à la mission lancée par Christine Ammirati depuis 2022. Cette universitarisation dépend d'un enjeu de déploiement de la recherche, en augmentant le nombre d'enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses dans les formations sanitaires et sociales, ce qui passe par l'ouverture d'écoles doctorales. À titre d'exemple, un enjeu majeur pour les études de sciences infirmières repose sur l'accréditation des Universités pour délivrer les premiers cycles de cette formation, élément que les éluEs de la FAGE ont pu travailler avec les retours de la FNESI (Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières).



Pour plus de détails concernant l'intégration universitaire et l'universitarisation des formations en santé, voir la profession de foi CNESER 25-27 (p.40).

B. Les frais liés à la formation et aux stages en filière de santé

Depuis de nombreuses années, la FAGE et les fédérations de filières de santé condamnent les frais illégaux appliqués dans certaines formations et imposés aux étudiants et étudiantes. Ces frais illégaux peuvent prendre différentes formes : achat obligatoire de matériel pédagogique, achat de blouses pour les stages, frais de scolarité supplémentaires...

Jusqu'à la rentrée universitaire 2023, des frais de scolarité illégaux étaient par exemple appliqués aux études de kinésithérapie : les étudiants et étudiantes ne payaient pas des frais d'inscription en institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) public homogène. Grâce au travail mené par la FNEK qui a saisi le Conseil d'État, la décision a été rendue mars 2023 : les frais de scolarité illégaux des IFMK publics sont supprimés, laissant en place uniquement les frais d'inscription universitaire pour les étudiants et étudiantes de plus de 50 IFMK. En parallèle, les départements et centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO), continuent de faire payer des frais de candidatures par vœux à chaque personne voulant déposer des candidatures, alors même que les concours ont été supprimés au profit d'une sélection sur entretien. L'orthophonie n'est pas la seule formation où des frais de candidatures par vœux Parcoursup sont mis en place : en effet l'UNAE, la FFEF (Fédération Française des Étudiants et Étudiantes en Orthoptie), l'ANEP et FNEA se battent aussi pour supprimer ces frais injustes et précarisant.

Aux frais d'inscription s'ajoutent parfois certains frais complémentaires au cours de la formation : c'est par exemple le cas en odontologie pour le matériel de travaux pratiques avec en moyenne 980€ de frais de matériel pédagogique spécifique (FAGE, Indicateur du coût de la rentrée 2024). Ainsi, la FAGE demande l'abolition de ces frais complémentaires illégaux dans les filières concernées, et la prise en charge du matériel de travaux pratiques dans les filières le nécessitant.

Durant les stages également, plusieurs dépenses liées aux mobilités restent à la charge des étudiants et étudiantes, et bien souvent les indemnités de stages, ne suffisent pas à couvrir les frais kilométriques engendrés. Cependant, à l'heure où il y a un problème de démographie de professionnels et professionnelles de santé les études sont très claires : permettre aux étudiants et étudiantes d'aller en stage dans des zones rurales augmente la possibilité que ceux et celles-ci s'y installent à la fin de leur cursus. Pour cela, il est donc urgent de mettre en place, pour ces filières, des aides à la mobilité lors de la réalisation de stages éloignés du lieu de formation, ainsi qu'une revalorisation des grilles de rémunération des stages pour permettre aux étudiants et étudiantes de suivre leur formation et vivre dans des conditions dignes. Les établissements accueillant des stagiaires à plus de 20 kilomètres de leur domicile doivent pouvoir proposer aux étudiants et étudiantes un logement pour la durée du stage. En effet après des gardes de près de 12 heures de nuit, de 24 heures sans avoir pu dormir, ces logements sont essentiels afin de garantir la sécurité des étudiants et étudiantes.

Une des opportunités pour certaines filières de santé de pallier certaines situations de précarité étudiante tout en attirant vers les zones rurales et sous-dense est la mise en place des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP). Déjà accessibles en médecine et odontologie, ces derniers devaient s'étendre aux filières maïeutique et pharmacie dès la rentrée 2024. Pourtant, faute de texte d'application, les étudiants et étudiantes de ces filières ne peuvent toujours pas y recourir.

C. La santé mentale et les violences sexistes et sexuelles dans les études de santé

Depuis de nombreuses années les fédérations des étudiants et étudiantes en santé tirent la sonnette d'alarme concernant la santé mentale et physique de leurs étudiants et étudiantes.

Près de 3 ESI sur 4 déclarent que leur santé mentale s'est dégradée, voire très dégradée depuis leur entrée en formation. (FNESI, 2025)

En orthophonie, près d'1 étudiant ou étudiante sur 4 a dû entamer un suivi psychologique durant son cursus. (FNEO, 2022)

Face à la gravité de la situation, le gouvernement a créé en 2020 une coordination d'actions qui est récemment devenue la CNAÉ (Coordination Nationale d'Accompagnement à la qualité de vie des étudiantes et étudiants). En 2024, une ligne d'écoute, coordonnée par En Avant Toute(s), a été mise en place afin d'assurer une écoute et un accompagnement de tous les étudiants et étudiantes en détresse psychologique. Cependant, 4 ans après la mise en place de la CNAé, le bilan est mitigé : ce dispositif n'est pas à la hauteur face à la détresse des étudiants et étudiantes en santé, et se doit d'évoluer en un dispositif plus ambitieux, dynamique et réellement efficace.

La détresse psychologique est multifactorielle, mais les stages jouent un réel rôle dans dégradation la santé mentale. En effet, les étudiants et étudiantes sont très vulnérables en stage dans un milieu stressant face à un personnel hospitalier à bout de souffle. Cette situation de vulnérabilité rime trop souvent avec un manque de suivi et d'accompagnement, ainsi que du harcèlement moral. Ces stages doivent jouer un rôle essentiel dans la formation pédagogique des étudiants et étudiantes en santé et non être une épreuve traumatique comme ce qui est encore bien trop souvent le cas. Face à ce constat les associations d'étudiants et étudiantes en santé, et notamment l'ANEMF (Association Nationale des Etudiantes et Etudiants en Médecine de France), se sont mobilisées, et "GELULES" est née : une application de l'APEASEM (Association Pour l'Evaluation Autonome des Stages et des Etudes de Médecine) permettant l'évaluation des stages en médecine et dans certaines filières de santé. Il est nécessaire garantir le déploiement d'une plateforme permettant l'évaluation des stages ainsi que la remontée des problématiques rencontrées afin de garantir la prise en charge de ces situations.

Les problématiques de stages sont diverses : des terrains de stage qui ne fournissent pas tenues, obligeant les étudiants et étudiantes à devoir payer leur propre tenue, où les étudiants et étudiantes se retrouvent contraintes de manger dans leurs voitures ou se changer dans salles inadaptées, ou encore ne respectant pas le nombre d'heures maximales de stage, mettant la santé des patients et patientes en danger. Le développement de conventions de stage tripartites entre l'établissement, le terrain de stage et l'étudiante ou l'étudiant, doit permettre d'inscrire les engagements que doivent respecter les lieux de stage. Ces conventions de stage doivent être obligatoires afin de garantir le respect du droit des étudiants et étudiantes.

Enfin, lorsque l'on parle de stages et de milieux universitaires et hospitaliers, il est impossible de ne pas aborder la question des violences sexistes et sexuelles. Une étudiante en médecine sur 3 a été victime d'harcèlement sexuel durant leur stage (ANEMF, 2023). En pharmacie c'est près d'une étudiante sur 4 qui a subi une agression sexuelle lors de son cursus (ANEPF, 2021).

Ces chiffres sont particulièrement alarmants, d'autant plus qu'ils sont similaires dans la majorité des filières de santé.

La FAGE demande la formation des équipes pédagogiques et le personnel encadrant aux enjeux des violences sexistes et sexuelles (VSS) ainsi qu'à la santé mentale, afin de leur permettre d'accompagner au mieux les étudiants et étudiantes. Il est également nécessaire de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des étudiants et étudiantes, pour lutter contre les violences et les troubles psychosociaux, ainsi que leur banalisation.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un réel investissement dans les formations de santé afin d'améliorer globalement les conditions d'études, tant sur la qualité des formations, les conditions financières que le bien-être des étudiantes et étudiants ;
- Une meilleure implication et écoute des représentantes et représentants étudiants dans les réformes des études de santé ;
- L'intégration de l'ensemble des formations de santé au modèle universitaire ;
- L'abolition des frais illégaux, quels qu'ils soient, dans les formations ;
- La mise en place d'aides à la mobilité lors de la réalisation de stages éloignés du lieu de formation, ainsi qu'une revalorisation des grilles de rémunération des stages qui sont aujourd'hui inférieure à celle du stagiaire dans l'enseignement supérieur ;
- Le déploiement d'une plateforme permettant l'évaluation des stages ainsi que la remontée des problématiques rencontrées lors de ceux-ci ;
- La formation des équipes pédagogiques et du personnel, ainsi que la sensibilisation des étudiants et étudiantes aux enjeux de violences sexistes et sexuelles et de la santé mentale et l'amélioration des dispositifs permettant d'y faire face (ligne d'écoute, cellule de signalement etc.).